



DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

**PORTANT COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE
PARITAIRE DE CATEGORIE A DANS LE CADRE DES ELECTIONS PROFESSIONNELLES
DU 8 DECEMBRE 2022**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu l'arrêté ministériel du 9 mars 2022 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique,

Le Président du Conseil départemental,

Considérant qu'il convient d'instituer un bureau de vote chargé d'assurer le vote à l'urne le 8 décembre 2022 de 9h00 à 15h00 ainsi que les opérations de dépouillement à partir de 15h00 pour le scrutin de la commission administrative paritaire de catégorie A.

ARRÊTE :

Article 1 :

Le bureau de vote de la commission administrative paritaire de catégorie A est composé comme suit :

Président titulaire : Monsieur Philippe Maillard

Secrétaire titulaire : Madame Audrey Delins
Secrétaire suppléant : Madame Diane Asseman

Délégué titulaire CFDT : Monsieur Cyril Douchin
Délégué suppléant CFDT : Monsieur Julien Blondeau

Délégué titulaire CGT : Monsieur Bruce Ritter
Délégué suppléant CGT : Monsieur Jean-Paul Piette

Délégué titulaire FO : Monsieur Raoul Lesage
Délégué suppléant FO : Monsieur Eric Quembre

Délégué titulaire SUD : Madame Inès Abid
Délégué suppléant SUD : Madame Julie Ramet

Arras,
Le 5 décembre 2022
Pour le Président du Conseil départemental,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Maryline Vinclaire', with a stylized flourish at the end.

Signé électroniquement par
Maryline VINCLAIRE
Directrice générale des services